

L'AMEUBLEMENT FRANÇAIS ET L'UNION DES INDUSTRIES DES PANNEAUX DE PROCESS S'UNISSENT

Les industriels des panneaux dits de process (panneaux de particules, MDF et OSB) et les fabricants d'ameublement et d'agencement ont décidé d'unir leurs deux organisations professionnelles. Ainsi les Assemblées générales de l'UIPP (Union des Industries des Panneaux de Process) et de l'Ameublement français ont validé fin juin 2022 la fusion des deux syndicats, par absorption de l'UIPP par l'Ameublement français.



Laurent de Sutter, Président de l'UIPP
et Philippe Moreau, Président de l'Ameublement français

Au 1er juillet 2022, les adhérents de l'UIPP sont devenus adhérents de l'Ameublement français au sein d'un nouveau groupement « Panneaux - UIPP ». À la source de cette volonté de fusionner les syndicats professionnels, les fabricants du panneau de process et de l'ameublement partagent 4 enjeux stratégiques, au cœur de la responsabilité sociale et environnementale de ces industriels :

- **Une convention collective commune**

Dans le cadre de la dynamique de rapprochement des branches professionnelles, impulsée par le gouvernement, les organisations professionnelles et les partenaires sociaux ont conclu le 28 mai 2021 un accord de fusion des champs d'application respectifs des conventions collectives de la branche de la fabrication de l'ameublement et de la branche de l'industrie des panneaux à base de bois.

- **Une tension sur la ressource bois et la nécessité de réaffirmer la hiérarchie des usages**

Les tensions sur la ressource bois (bois industrie comme bois recyclés) impactent fortement l'activité des fabricants de panneaux et peuvent conduire à des situations de pénurie et d'inflation dans les approvisionnements en panneaux des agenciers et fabricants d'ameublement. Les enjeux de la transition écologique, engendrant notamment une demande croissante pour le bois énergie, nécessitent de réaffirmer et d'organiser la hiérarchie des usages du bois. La fusion des deux organisations permet de parler d'une seule voix en ayant plus de poids auprès des décideurs politiques français et européens.

- **Recyclage et économie circulaire**

Principal matériau mis en œuvre dans l'ameublement, le panneau est au cœur des problématiques de recyclage et

recyclabilité des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), et aussi de ceux des Produits & Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB). Allier les expertises permet d'aller plus loin sur ces sujets et d'apporter une expérience de plus de 10 ans précieuses pour les enjeux de la REP PMCB, en lien avec la filière bois, les éco-organismes et l'ADEME.

- **Santé des collaborateurs et des consommateurs**

Aller toujours plus loin dans la réduction des poussières de bois et des émissions de COV (notamment le formaldéhyde) sont deux enjeux partagés par les fabricants de panneaux et d'ameublement. Cela passe par l'innovation et l'utilisation des meilleures technologies pour produire des panneaux et des meubles toujours plus respectueux de la santé des consommateurs et des collaborateurs.

Les chiffres clés de la fabrication de meubles et panneaux de process en France en 2021

- **40.000** salariés
- **700 PME et ETI** réparties sur tout le territoire
- **9,5Mds€ de CA** production

« Les panneaux de process représentent aujourd'hui la première matière utilisée dans la fabrication de meubles. Domaine d'activité par ailleurs précurseur dans le recyclage avec une filière REP qui fonctionne depuis déjà 10 ans. Ensemble, nous allons pouvoir aller encore plus loin dans l'économie circulaire et la maîtrise de la qualité de nos produits. » Philippe Moreau, Président de l'Ameublement français.

« Nous partageons ensemble l'idée que la décarbonation passe par une plus grande utilisation du bois matériau. Le recyclage dans le panneau prolonge le cycle de vie des produits bois (ameublement et construction). Nous pouvons ensemble devenir un modèle d'économie circulaire. » Laurent de Sutter, Président de l'UIPP



**l'Ameublement
français**



Accéder au site de
l'ameublement français

